

Les anomalies de la stèle de Marie de Nègre d'Ables

- Première partie - Anomalies des inscriptions lapidaires

La stèle de Marie de Nègre d'Ables a été relevée et publiée pour la première fois dans un bulletin de la Société d'Études Scientifiques de l'Aude en 1906¹. Si le texte de l'article mentionne « *une large dalle brisée en son milieu, où on peut lire une inscription gravée très grossièrement* », cet élément semble toutefois n'avoir aucun rapport avec la stèle de Marie de Nègre d'Ables dont le dessin se trouve à la page suivante de l'article².

De la stèle, il ne nous reste que cette représentation publiée dans le bulletin d'une société savante au début XXe, le monument lui-même ayant disparu sans doute approximativement à la même époque. Uniquement connu de quelques érudits locaux, tombé dans l'oubli durant des décennies, le relevé ne fera sa réapparition et ne sera connu du grand public qu'à partir de 1967, avec la parution de *L'or de Rennes* de Gérard de Sède³ :

« Ce que Béranger eut plus de mal à expliquer, c'est la raison pour laquelle il passait ses nuits enfermé dans le cimetière. Là, tout contre l'église, se dressaient deux pierres tombales⁴ marquant la sépulture de Marie de Nègre d'Ables, épouse de François d'Hautpoul, marquis de Blanchefort, seigneur de Rennes. Cette dame avait rendu l'âme peu avant la Révolution et le curé Antoine Bigou, son chapelain et confesseur, avait composé avec amour son épitaphe. »⁵

Reprenant une rumeur déjà existante⁶, De Sède évoque à plusieurs reprises l'effacement de l'épitaphe par Béranger Saunière :

- « ...patiemment, muni des outils d'un carrier, il⁷ polit l'une pour en effacer les inscriptions et, un peu plus tard, fit disparaître l'autre. »⁸

- « Mais comment se peut-il qu'un homme tel que vous, si cultivé, si épris du passé, ait effacé cette antique inscription ? »⁹

1 Excursion du 25 juin 1905 à Rennes-le-Château, par Élie Tisseyre, in Bulletin de la Société d'Études Scientifiques de l'Aude – Tome XVII, année 1906, pp. 98 à 103.

2 Voir bulletin [Parle-moi de Rennes-le-Château 2006](#), Association Rennes-le-Château.doc, 2006, À propos de l'excursion du 25 juin 1905 à Rennes-le-Château, pp. 34-50. En effet, la description donnée dans l'article indiquant des dimensions de 1,3 m. par 0,65 m. ne correspond pas au rapport mathématique largeur-hauteur du relevé (op. cit., p. 47).

3 *L'or de Rennes ou la vie insolite de Béranger Saunière curé de Rennes-le-Château* de Gérard de Sède, Julliard, 1967 ; réédition sous le titre *Le trésor maudit de Rennes-le-Château*, J'ai Lu, 1967. Le relevé apparaissait toutefois dès 1965, dans un document très confidentiel déposé à la BNF, intitulé *Les descendants mérovingiens ou l'énigme du Razès wisigoth*, signé Madeleine Blancasall. Voir *La stèle de Blanchefort*, Noël Corbu et Pierre Plantard !, in [Parle-moi de Rennes-le-Château 2008](#), Rennes-le-Château.doc, 2008, p. 106.

4 Gérard de Sède évoque ici un ensemble dalle horizontale / stèle dressée. Seule la stèle nous intéresse ici, étant le seul élément avéré par une publication dès 1906, et dont on a pu retrouver plusieurs bulletins d'origine. La dalle horizontale présentée page 36 de l'ouvrage de Gérard de Sède, quant à elle, a une origine tardive des plus douteuses.

5 Op. cit., p. 33. Le relevé de la stèle se trouve p. 35.

6 Voir *La stèle de Blanchefort*, Noël Corbu et Pierre Plantard !, op. cit., pp. 102-118. Cet article reprend une émission enregistrée à Rennes-le-Château en 1962, et l'échange entre Noël Corbu, alors propriétaire du Domaine de l'abbé Saunière, avec Robert Charroux, écrivain et chercheur de trésors. Noël Corbu évoque déjà l'effacement des inscriptions, œuvre selon lui de Béranger Saunière.

7 Béranger Saunière.

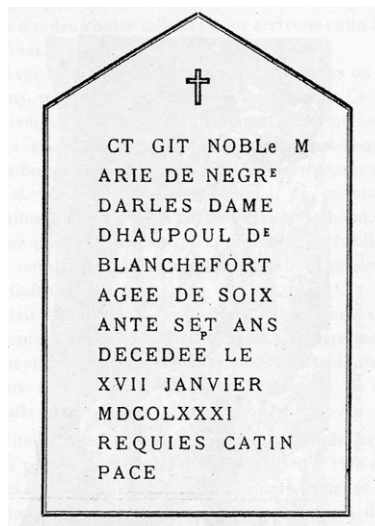
8 *L'or de Rennes ou la vie insolite de Béranger Saunière curé de Rennes-le-Château*, Julliard, 1967, p. 33.

9 Op. cit., p. 34, dialogue – imaginaire – entre Béranger Saunière et l'ingénieur Ernest Cros.

- « Marie de Negri d'Ables, dame d'Hautpoul de Blanchefort mourut en son château de Rennes, âgée de soixante-sept ans, du moins si nous en croyons son épitaphe. Cette épitaphe, l'abbé Antoine Bigou mit autant de soin à la composer que Bérenger Saunière, cent ans plus tard, allait en employer à l'effacer.¹⁰ »

De Sède poursuit : « Quand on sait qu'il y passa deux ans, on est surpris de lire ce texte étrange, dépourvu de sens apparent, dont chaque ligne comporte faute ou anomalie, et où les noms même d'une si illustre dame ont été deux fois écorchés. »¹¹

Mélangeant réalité et fiction – le chamboulement du cimetière (avéré¹²) et l'effacement du texte (fictif¹³) -, et sans trop en dire, Gérard De Sède attire l'attention sur cette pierre et sous-entend qu'il y aurait quelque chose à découvrir dans l'inscription. Il est vrai que celle-ci peut étonner par les nombreuses anomalies apparentes que l'on peut y relever :



La stèle de la marquise figurant à la page 101 du tome XVII du bulletin Sésa 1906

- Des césures anormales apparaissent. Ainsi, le prénom MARIE est coupé en deux, le M étant isolé en bout de ligne et la suite du prénom – ARIE – se retrouvant sur la ligne suivante.

- Des petites lettres sont présentes, soit en indice, soit en exposant. Bien que formant des mots complets, ces lettres paraissent curieuses dans le contexte : NOBL^e NEGR^E – D^E – SE_PT.

- Certains mots ou même des noms propres sont ou semblent mal orthographiés : CT au lieu de CI – DARLES alors qu'il s'agit de Marie de Nègre D'ABLES – DHAUPOUL ou le T de la famille HAUTPOUL a été omis. On pourrait même s'étonner de l'absence d'apostrophe pour les deux noms propres : D' ¹⁴!

- La date en chiffres romains est fausse : MDCOLXXXI. Le O n'existant pas dans la numérotation romaine, la bonne formule devrait être MDCCLXXXI pour 1781.

¹⁰ *Op. cit.*, p. 123.

¹¹ *Op. cit.*, p. 123.

¹² Des pétitions de l'époque en font foi.

¹³ Rien ne venant étayer cette affirmation de différents auteurs.

¹⁴ En fait, l'absence d'apostrophe est courante jusqu'au XVIII^e siècle au moins. On la retrouve dans de très nombreux documents et inscriptions.

- Enfin, même la locution latine est incorrecte : REQUIES CATIN PACE en lieu et place de REQUIESCAT IN PACE.

Comment interpréter ces particularités ? Quelles explications apporter aux nombreuses « anomalies » de cette tombe ?

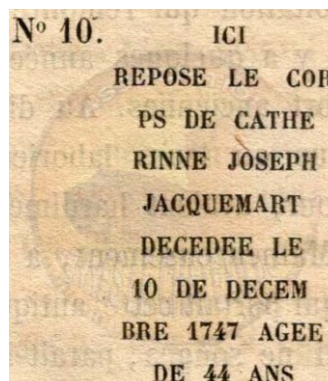
L'analyse de plusieurs pierres tombales présentant des similitudes avec la stèle de Marie de Nègre d'Ables offre un éclairage nouveau sur cette inscription.

Les césures anormales

1) La tombe Guillem est perdue en pleine nature aux alentours de la Haute-Vallée de l'Aude. Sur cette stèle, « Novembre » est abrégé en NOBRE, dont le E final se retrouve isolé à la ligne inférieure. Par ailleurs, on pourrait aussi s'étonner que les trois dernières lettres ne soient pas mises en exposants, comme il se devrait pour ce type d'abréviation : NO^{BRE}.



2) En Belgique, près de Namur, se dressait jusqu'en 1852 les ruines d'une léproserie : les Grands-Malades. Peu de temps avant que les bâtiments ne soient rasés, Jules Borgnet, un érudit local, rédigea un important article sur ces lieux¹⁵. Il releva plusieurs pierres tombales aujourd'hui disparues.



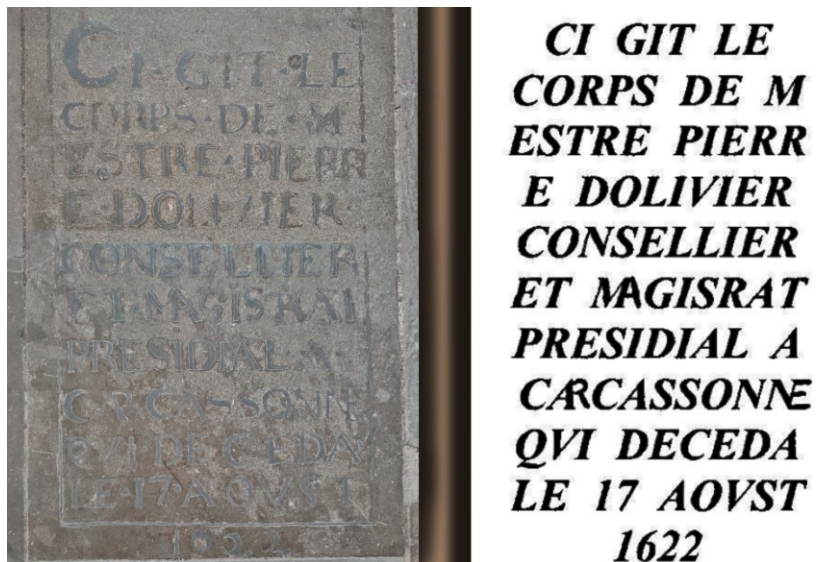
¹⁵ Les Grands-Malades, par Jules Borgnet, in *Annales de la Société Archéologique de Namur – Tome premier*, 1849, pp 331 à 363 et suite pp. 381 à 452. Également publié en tiré à part en 1850 sous le même titre : *Les Grands-Malades*. Pour les passages nous intéressant ici, voir pp. 433-434 des *Annales de la Société Archéologique de Namur – Tome premier* et pp. 87-88 du tiré à part. Jules Borgnet alertait sur l'état désastreux des bâtiments des Grands-Malades et sur l'urgence de préserver les lieux ; il ne fut malheureusement pas écouté et l'ensemble fut rasé deux ans plus tard.

Sur l'une d'elles, CORPS présente une curieuse césure séparant ce mot en COR et PS. Bien qu'il s'agisse ici d'un simple relevé et que cette pierre soit depuis longtemps perdue, la disposition du texte ne fait aucun doute, l'auteur précisant à la page suivante :

« Je copie scrupuleusement. Le lecteur se gardera donc de voir une malice de typographe dans l'arrangement des lettres de la tombe n° 10. »

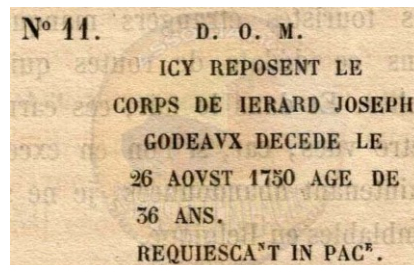
3) Dans la basilique Saint-Nazaire et Saint-Celse de Carcassonne, on peut encore voir la sépulture de Pierre Dolivier, datant de 1622¹⁶.

Les césures sont ici tout à fait comparables à la stèle de Marie de Nègre d'Ables, avec ce M isolé en bout de ligne, la suite du mot étant à la ligne : ESTRE. De la même façon, le prénom PIERRE se trouve coupé en deux, son E final étant relégué sur la ligne suivante.



Les petites lettres en indice ou en exposant

1) C'est de nouveau chez Jules Borgnet et dans un autre de ses relevés que l'on trouve des similitudes avec la stèle de Marie de Nègre d'Ables. La tombe n° 11 présente en effet deux lettres mises curieusement en exposants : REQUIESCA^{NT} IN PAC^E.



2) Plus proche de nous, dans les abords immédiats de la Haute-Vallée de l'Aude, une stèle dressée en pleine nature commémore un incendie ayant fait plusieurs jeunes victimes : sur celle-ci, le T de SEPTEMBRE est placé en indice. Ce monument est d'autant plus intéressant

¹⁶ Une note au sujet de cette tombe a déjà été publiée sur le site de l'association Rennes-le-Château.doc. [À lire ici.](#)

que l'on est en présence d'une pierre toujours existante à l'heure actuelle, et non plus d'un simple relevé comme c'est le cas avec la pierre tombale de Namur ou la stèle de Marie de Nègre d'Ables¹⁷.



3) C'est encore dans l'Aude que nous trouvons la tombe d'un certain GUICH^{HOU}. Ici encore, l'intérêt est d'être en présence d'une vraie stèle.



¹⁷ Une note sur cette stèle a déjà été publiée sur le site de Rennes-le-Château.doc, on peut [la consulter ici](#).

4) Le même cimetière abrite une autre tombe présentant plusieurs lettres en exposants. Un premier J^H peut paraître curieux : il s'agit en fait de l'abréviation de JOSEPH. Le mot DÉCÉDÉ est abrégé en ^{DÉCÉ}, ces quatre lettres étant surélevées par rapport au reste de la ligne de texte, et à la ligne en-dessous il en est de même du mot ^{AOUT}.



I C I

REPO
SE LE
CORPS
DE GAU
J^H DE
LERMI
T^{DÉCÉ}
2^{AOUT}
1871

5) Dans la chapelle Saint-Fortunat de Saint-Didier-au-Mont-d'Or (Rhône), se trouve la sépulture d'André Richar et Claude Richar.



À la deuxième ligne du texte, on peut y lire RI (retour à la ligne avec césure correcte – coupure syllabique) CHA^R.

© Ministère de la Culture (France) –
Médiathèque du Patrimoine et de la
Photographie, Diffusion RMN-GP

L'orthographe et la conjugaison

1) Revenons sur la tombe Guillem déjà présentée plus haut¹⁸, où étaient inhumées deux personnes. On peut y lire ICI **REPOSE** LES CORPS, la conjugaison du verbe reposer est incorrecte puisqu'elle devrait être à la troisième personne du pluriel : REPOSENT.

Je passe sur le prénom MARIE qui à l'époque pouvait être masculin, et qui est associé à DÉCÉDÉ...

2) C'est à Montbrun-des-Corbières que l'on découvre une autre tombe arborant une très belle faute d'accord.



HORTEUSE
COLOM NÉE LE
23¹⁹ JUILLET
1858 **DÉCÉDÉ**
LE 10 AVRIL
1863

Si le bord de la pierre empêchait d'y placer le E final pour l'accord du féminin, le sculpteur aurait tout aussi bien pu organiser l'inscription autrement, la pierre présentant un espace suffisant en haut et en bas pour éviter cette faute grossière.

À noter également dans les curiosités la présence d'un N inversé alors qu'un second N est correctement tracé.

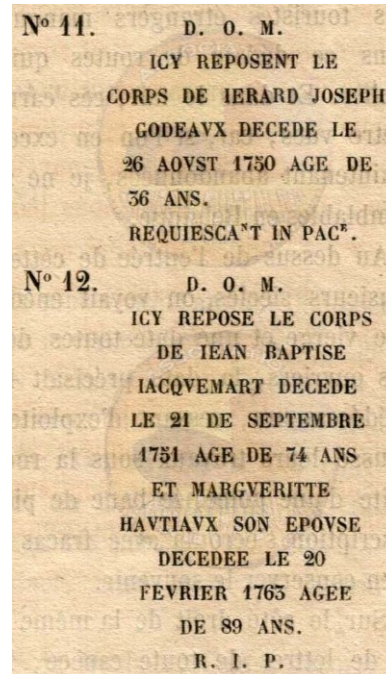
3) Revenons encore une fois à Jules Borgnet et à ses relevés de pierres tombales de l'hôpital des Grands-Malades près de Namur.

¹⁸ Les césures anormales, paragraphe n° 1.

¹⁹ Ou le 28 ?

Sur ce relevé des tombes numérotées 11 et 12 par l'auteur, on pourrait croire que l'erreur est volontaire tant elle paraît grosse. Tandis que la tombe n° 11 semble abriter un seul corps, le verbe reposer est conjugué à la troisième personne du pluriel : REPOSENT. À l'opposé, le même verbe sur la tombe n° 12 apparaît à la troisième personne du singulier, alors que la tombe abrite deux corps !

Par ailleurs, sur la tombe n° 11, la faute de conjugaison du verbe reposer se double d'une faute analogue avec le REQUIESCA^NT au N surélevé : REQUIESCANT IN PACE est le pluriel, la formule correcte devrait être ici REQUIESCAT IN PACE !



4) Retrouvons la tombe Dolivier déjà présentée plus haut²⁰, et qui se trouve à Carcassonne.
 CI GIT LE CORPS DE MESTRE PIERRE DOLIVIER CONSEILLER ET MAGISTRAT
 PRESIDIAL À CARCASSONNE QUI DÉCÉDA LE 17 AOUST 1622

Si CONSEILLER peut être acceptable en tant que variante orthographique de notre moderne CONSEILLER – L'Académie Française n'étant pas encore créée -, le MAGISTRAT est beaucoup plus étonnant avec son T intérieur éludé, alors que l'origine étymologique de ce mot provient du latin MAGISTRATUS. Les lettres MA accolées de MAGISTRAT, AR puis NE accolées de même dans CARCASSONNE peuvent également apparaître étranges, et ces diverses anomalies sont d'autant plus surprenantes qu'elles se trouvent sur la sépulture d'un notable désigné MESTRE, conseiller et magistrat de son état.

5) Retour sur la tombe d'André et Claude Richar présentée plus haut²¹.

D. O. M.²² ANDRÉ RICHAU CLAUDE RICHAU POUR LUY EST LE SIEN

Alors que la formule correcte devrait être POUR LUY ET LES SIENS.

Les chiffres romains

Sur ce socle d'un calvaire audois élevé quatre-vingt six ans après le décès de Marie de Nègre d'Ables, on peut lire la date suivante en chiffres romains : MDCCOLXVII. La bonne formule devrait être MDCCCLXVII pour 1867²³.

²⁰ Les césures anormales, paragraphe n° 3.

²¹ Les césures anormales, paragraphe n° 5.

²² *Deo Optimo Maximo*, soit « À Dieu très bon, très grand ».

²³ Photo et découverte de Francis Guille, plus connu sous le pseudonyme de Luc Farin-Gélis (anagramme de son nom) et auteur de l'ouvrage *Le trésor du Diable de Rennes-le-Château ou mystères, mensonges, calembredaines et billevesées sur l'histoire d'un curé* et du roman [Le commencement de la fin](#).

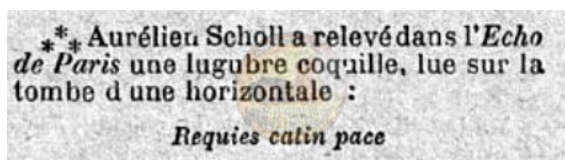


Requies catin pace

Le *Requies catin pace* avait déjà été retrouvé en titre d'une brochure de la première décennie du XXe siècle, écrite par l'occitaniste Paul Albarel²⁴.

Mais Paul Albarel n'était pas le seul, et bien avant lui les milieux littéraires, artistiques et intellectuels du XIXe siècle utilisèrent déjà le *Requies catin pace* dans les mots d'esprit qu'ils aimaient à publier.

1) Ainsi, vrai ou faux – est-ce un mot de l'auteur ou une véritable anecdote ? -, le journaliste, chroniqueur et romancier Aurélien Scholl signala « *une lugubre coquille, lue sur la tombe d'une horizontale : Requies catin pace.* »²⁵ *Horizontale* désignant une prostituée, on comprend ici la présence du mot *catin*.

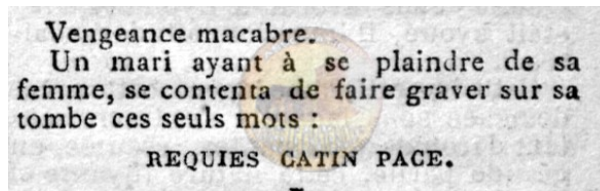


2) Le journal *Gil Blas* du mardi 3 mars 1891 écrivait dans sa rubrique *Nouvelles à la main*, signée par Le Diable Boîteux²⁶ :

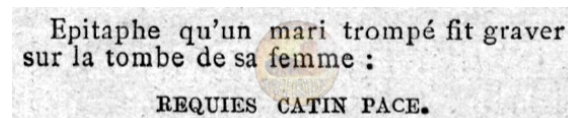
²⁴ Voir à ce propos *Requies catin pace* de Jean Lucain, in *Rennes-le-Château : compléments d'enquêtes I* de Philippe Duquesnois, François Lange, Jean Lucain et Jacques Mazières.

²⁵ *Le Figaro*, 3^e série, n° 364 du mercredi 30 décembre 1885. Nous n'avons malheureusement pas retrouvé le numéro d'origine de *L'Écho de Paris* où a d'abord été publiée cette historiette.

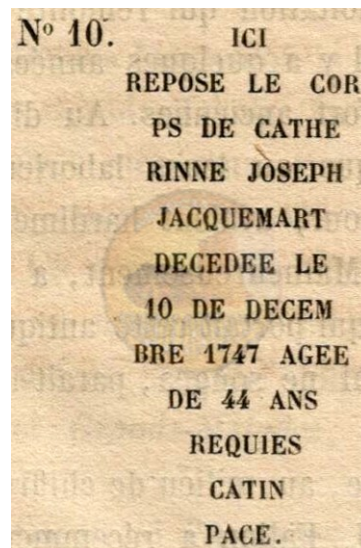
²⁶ Publication reprise à l'identique dans le supplément littéraire de *La Lanterne* du 25 août 1892, rubrique *Brouilles galantes* signée de Monsieur Tout-le-Monde.



3) Quelques années plus tard, le même journal réitérait dans la même rubrique, en date du jeudi 12 novembre 1896 :



4) Reprenons la tombe n° 10 relevée par Jules Borgnet pour son article sur les Grands-Malades de Namur²⁷. Nous n'en avons dévoilé qu'une partie, la voici complète avec son REQUIES CATIN PACE !



Dans les exemples précédents, nous étions limités aux seuls domaines intellectuel et littéraire²⁸ ; avec la tombe n° 10 du relevé Borgnet, c'est la toute première fois que le *Requies catin pace* est découvert sur une autre sépulture que celle de Marie de Nègre d'Ables, qui plus est sur une tombe qui lui est contemporaine et même antérieure !²⁹

D'autres REQUIESCAT IN PACE / REQUIESCANT IN PACE incorrects existent. Nous en présentons deux ci-dessous, découverts tout dernièrement et situés dans la chapelle Saint-Fortunat de Saint-Didier-au-Mont-d'Or (Rhône). Nul doute qu'en cherchant bien, nous en trouverions encore d'autres.

5) REQUIES CAN IN PACE sur la tombe d'un maître-carrier décédé en 1746.

27 Voir plus haut, *Les césures anormales*, paragraphe 1.

28 Rien ne venant certifier que les tombes décrites dans les différents journaux cités existèrent vraiment, il est probable que ce ne soit là que de bons mots d'auteur, tout comme Paul Albarel utilisera plus tard les mêmes mots d'esprit dans son œuvre.

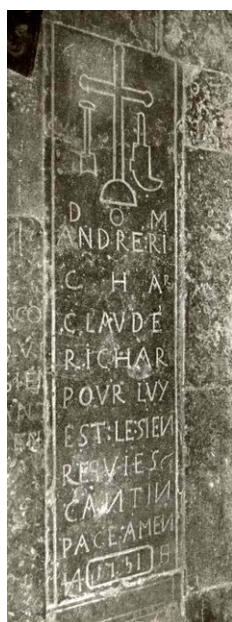
29 Jean Lucain dans son étude – *Rennes-le-Château, compléments d'enquêtes I*, op. cit., p. 116 - indique que Catin est le diminutif du prénom Catherine. Or, sur la sépulture relevée ici, la personne inhumée se nomme Catherine Joseph Jacquemart. Doit-on y voir une explication du *Requies catin pace* présent sur cette tombe ? C'est possible, mais il faut toutefois souligner que nous sommes ici en Belgique, et que le prénom Catin était majoritairement usité en Occitanie ; Paul Albarel (voir étude de Jean Lucain) était d'ailleurs occitan et occitaniste. Toujours en Occitanie, Catinou était un des deux personnages célèbres créés par Charles Mouly (*Catinou et Jacouti*).



Photographie : Pierre Thomas

© Cliché 2016 Pierre Thomas³⁰

6) Jouxant la précédente, la sépulture d'André Richar et Claude Richar dont nous avons déjà parlé à deux reprises³¹. La voici entière. Les espaces entre les mots qui n'ont pu être mis faute de place ont été remplacés par deux points :



© Ministère de la Culture (France)
Médiathèque du Patrimoine
et de la Photographie,
Diffusion RMN-GP (Source)

ANDRÉ:RI
C H A^R

EST:LE:SIEN

PACE:AMEN

Toutefois, aucun espace marqué de points pour le REQUIES (retour à la ligne) CANTIN (retour à la ligne) PACE !

Autre particularité, sur six N, cinq sont inversés !³²

³⁰ In [Pierres tombales en calcaire sinémurien à gryphées de maîtres carriers du XVIIIe siècle](#), de Pierre Thomas, Laboratoire de Géologie de Lyon / ENS de Lyon, 2017, publié par Olivier Dequincey.

³¹ Voir Les césures anormales, paragraphe n° 5 et L'orthographe et la conjugaison, paragraphe n° 5.

³² Le dernier N, à gauche de l'année de décès 1751, est inversé et barré d'une ligne horizontale. Il y a dans la chapelle Saint-Fortunat à peu près le même symbole sur un jambage de l'autel, excepté le N à l'endroit. D'après le site *Bibliothèque Municipale de Lyon – Photographes en Rhône-Alpes*, « Le N barré correspond à la marque de la famille Morateur Blonde » (Source).

CONCLUSION

Nous venons de voir plusieurs inscriptions lapidaires à anomalies – sur des sépultures, un monument commémoratif, un calvaire. Nous aurions pu multiplier considérablement les exemples tant ce type d'inscriptions abonde ; nous avons sélectionné quelques-unes de ces pierres gravées parmi les plus frappantes et les plus proches de la stèle de Marie de Nègre d'Ables. Leur nombre n'est en fait limité que par le temps qui passe et par la disparition inexorable des monuments au fil des siècles : plus on remonte dans le passé, plus le nombre d'« anomalies » à relever semble élevé.

Les césures anormales observées sur plusieurs pierres sont visiblement récurrentes, bien que non majoritaires. Il s'agit en quelque sorte d'une norme ou d'une tolérance, une liberté du graveur, rien de plus. Bien souvent, les mêmes monuments présentent également dans le déroulement de leur texte des césures correctes (mot coupés de manière syllabique) : sur la tombe Guillem, par deux fois DÉCÉ (*retour à la ligne*) DÉ ; sur la tombe Borgnet n° 10, CATHE (*retour à la ligne*) RINNE... Césures correctes et incorrectes sont tacitement acceptées.

Les petites lettres en indices ou en exposants sont vraisemblablement le fait d'un oubli ou d'un manque de place, selon les cas : elles auront été gravées ainsi afin de corriger les fautes (stèle Caralp) ou bien la taille des lettres aura été réduite à l'approche de la bordure de la pierre de manière à inscrire le mot entier (stèle Guichou, tombe Gau). Exceptionnellement, les deux cas se combinent sur la tombe Richar de la chapelle Saint-Fortunat : le C, le H et le A ayant été écartés afin d'aligner le texte – c'est-à-dire justifier le texte, selon le terme technique -, le R oublié a dû être rajouté en exposant sur la bordure. Dans les monuments présentés ici, pas moins de six exemples démontrent la récurrence de cette pratique : la stèle de Marie de Nègre d'Ables, la stèle Caralp, la tombe n° 11 du document Borgnet, la stèle Guichou, la tombe Gau et la tombe Richar !

Jusqu'à la presque fin du XIXe siècle, le système éducatif général et accessible à tous était inexistant. L'instruction restait réservée à une « élite », **l'orthographe et la conjugaison** étaient ordinairement non maîtrisées par la majorité. Le sculpteur de monument, chargé de graver des textes dans la pierre, n'échappait pas à la règle, et d'autant plus lorsque l'on se trouvait dans des campagnes reculées.

Rédigée en français, avec une date en chiffres romains et se terminant par une locution latine, **le cas de la stèle de Marie de Nègre d'Ables** est particulier, la triple codification employée compliquant la compréhension de l'ensemble dans le contexte de l'époque, où une population peu instruite usait principalement de la langue locale : l'occitan ; le français, « langue officielle du Royaume » était la plupart du temps méconnu des autochtones, les chiffres romains et le latin l'étaient d'autant plus. Et si Gérard de Sède, repris par la quasi totalité des chercheurs et écrivains après lui, affirme que l'abbé Bigou a composé l'épithaphe de cette sépulture, il faut ici rappeler que le rôle d'un curé, dans le cas d'un décès, se borne à la célébration de l'office et à l'inhumation du corps. C'est donc bien la famille de la défunte et non le curé de la paroisse qui s'est chargée de commander la stèle, auprès d'un sculpteur dont le nom ne nous est pas parvenu. Les filles de Marie de Nègre d'Ables³³, de descendance noble et réputées plus instruites que le reste de la population, auraient-elles dû ou pu réagir aux erreurs de l'inscription ? Ce n'est pas si évident. D'une part, bénéficier d'un certain statut social ou

³³ Marie d'Aussillon (1733- mai 1781), épouse en 1752 Joseph-Marie d'Hautpoul Félines, marquis d'Hautpoul ; Elisabeth de Rennes (1735-1820), restée célibataire, elle finit sa vie au château de Rennes ; et Gabrielle de Blanchefort (1739-1790), épouse en 1767 Paul-François-Vincent de Fleury. Voir *Rennes et ses derniers seigneurs 1730-1820 – Contribution à l'étude économique et sociale de la baronnie de Rennes (Aude) au XVIIIe siècle*, de René Descadeillas, Privat, 1964, tableaux généalogiques en fin de volume. Réédition Pégase, 2007.

nobiliaire n'est pas synonyme de maîtrise en orthographe. Marie de Nègre d'Ablès elle-même faisait de nombreuses fautes, comme le démontre un courrier écrit de sa main³⁴. D'autre part, chez les Hautpoul de Rennes et à l'approche de la Révolution Française, les richesses du passé n'étaient plus qu'un lointain souvenir. Après la mort de François d'Hautpoul en 1753, les Hautpoul de Rennes amorcent leur déclin, la succession connaît bien des remous, les charges sont lourdes, le mobilier du château vétuste³⁵, litiges et condamnations se succèdent obligeant les descendantes à payer les frais³⁶ ; des tensions se font sentir entre Marie de Nègre d'Ablès et ses filles, toutes circonstances pouvant expliquer que la pierre tombale ait été laissée en l'état. Outre le courrier de Marie de Nègre d'Ablès cité ci-dessus, il faut également souligner que les fautes d'orthographe ou de conjugaison ne sont pas exclusivement présentes sur les sépultures d'une population au niveau social peu élevé. Nous avons vu plusieurs inscriptions adressées aux classes supérieures comportant des fautes importantes : ainsi, la tombe Dolivier de Carcassonne décrite plus haut, mais aussi les tombes des Grands-Malades à Namur, où les personnes inhumées sont vraisemblablement issues d'une classe aisée, Jules Borgnet nous précisant que ce sont certainement les sépultures de quelques bienfaiteurs de cette léproserie namuroise³⁷. Également, à Saint-Didier-au-Mont-d'Or, les deux tombes présentées plus haut dont l'emplacement à l'intérieur d'une chapelle – et non dans le cimetière extérieur – dénote d'un statut social particulier et de certains privilèges.

Par ailleurs, les anomalies de la stèle d'Ablès ne sont nombreuses qu'en apparence :

- Comme démontré plus haut, les césures anormales sont tolérées et utilisées sur de nombreuses pierres tombales.
- Les petites lettres en indices et en exposants sont la correction d'oublis dans la gravure ou bien s'imposent par le manque de place sur la pierre ; c'est une pratique récurrente en sculpture et se retrouve dans de nombreuses autres inscriptions. Il est à noter que sur ce principe et

34 La missive commence directement par un « Vous m'avés » au lieu de « Vous m'avez », puis le mot « sujets » est orthographié « sugets » ; Marie de Nègre d'Ablès écrit ensuite « qu'il faut ce décidé » puis parle de « se bornage » pour écrire plus loin « votre réponce » ! [La lettre complète est consultable sur le site de Rennes-le-Château.doc.](#)

35 Voir à ce propos l'Inventaire des meubles et effets titres papiers et documents délaissés par feu Messire François d'Hautpoul marquis de Blanchefort seigneur et Baron de Rennes et autres places (1753), publié in [Rennes-le-Château, fortune et infortunes des Hautpoul-Blanchefort](#), par Edwige Praca, Pégase, 2022. Dans ce document, on insiste à plusieurs reprises sur la vétusté et le mauvais état des éléments inventoriés.

36 Rennes et ses derniers seigneurs, op. cit., pp. 61-69. Notamment pp. 61-62 : « Le 10 août 1753, on avait dressé l'inventaire de la succession de François. Marie d'Ablès avait introduit une instance devant le sénéchal de Limoux pour faire fixer les sommes qu'elle devait reprendre sur le patrimoine de son époux. La liste était longue.

Assignés devant la cour du sénéchal en même temps qu'Élisabeth et Gabrielle, Marie d'Hautpoul-Félines et son mari font défaut. Le défaut constaté, ils sont à leur tour assignés en garantie par les avocats des deux jeunes filles qui, peu soucieux de voir leurs clientes porter seules le poids des reprises, veulent contraindre leur sœur aînée à défendre à leurs côtés. Le 22 septembre 1755, le sénéchal fait droit aux demandes de la veuve, lui attribue la somme globale de 27500 livres revenant à celles qu'elle réclamait, condamne Élisabeth et Gabrielle à la payer dans le délai d'un mois, ordonne que Marie d'Hautpoul-Félines et son mari participeront à ce paiement à concurrence d'un tiers, que sous huitaine des experts procéderont au partage provisionnel de la succession entre les trois cohéritières, sauf les distractions ordonnées en faveur de la demanderesse et celles à venir. Marie, Élisabeth et Gabrielle sont condamnées solidairement aux dépens, chacune pour un tiers, et Marie d'Hautpoul-Félines et son mari, subsidiairement, aux dépens envers leurs sœurs et belles-sœurs.

Ainsi condamnée deux fois, Marie d'Hautpoul-Félines en appelle au Parlement de Toulouse. La cour assigne également ses sœurs, parties dans la sentence du sénéchal, comme cohéritières de leur père, ainsi que le marquis d'Hautpoul-Félines, à raison des droits qu'il tient pour conserver la constitution dotale de son épouse. Mais, sur la recommandation de la cour, les parties, soucieuses d'éviter un procès susceptible de séparer à jamais les membres de la famille, soumettent le différend à deux éminents avocats toulousains, maître Omblaud et maître Sénover, qui rendent, le 10 octobre 1757, une sentence arbitrale fixant les reprises de Marie d'Ablès en capital et en intérêts et ordonnant derechef le partage provisionnel de la succession. »

37 « Comme, à coup sûr, il n'existait plus de lépreux ni de frères haitiés au XVIIIe siècle, il est assez probable que ce soit là les tombes de quelques bienfaiteurs qui auront demandé à être ensevelis dans l'antique chapelle de la léproserie. » Annales de la Société Archéologique de Namur – Tome premier, op. cit., p. 434 ; Les Grands-Malades (tiré à part), op. cit. p. 88. Le terme haitié désigne une personne saine, par opposition aux lépreux. Il s'agit des frères et sœurs non malades, admis dans l'hospice pour, entre autre, s'occuper des lépreux. Voir Annales de la Société Archéologique de Namur -Tome Premier, op. cit., p. 357 (voir aussi la note 2 sur la même page) ; Les Grands-Malades (tiré à part), op. cit., p. 29 et note 2.

selon toute vraisemblance, les relevés de la stèle de Marie de Nègre d'Ables et de la tombe Borgnet n° 11 sont inexacts, les pierres tombales réelles devant être légèrement différentes dans l'agencement de leurs inscriptions³⁸.

- Il a été démontré d'autre part que le nom HAUTPOUL s'écrivait parfois HAUPOUL³⁹ ; c'est le cas principalement chez les HAU(T)POUL DE RENNES, où les membres de la famille usait de cette orthographe dans leur signature⁴⁰, sans doute pour se démarquer des autres branches de la famille.

- En ce qui concerne DARLES, au lieu de DABLES, il faut considérer que l'on est en présence d'un simple relevé et que l'on ignore si celui-ci est réellement conforme à l'inscription originelle (depuis longtemps perdue). Également, on ne sait pas qui a réalisé ce relevé ; beaucoup de membres de la Société d'Études Scientifiques de l'Aude venant du Carcassonnais, il est probable que ce soit l'un de ceux-là. Ignorant la toponymie de la Haute-Vallée de l'Aude et de la Vallée du Rébenty où se trouve le château d'Able, l'inscription de la pierre tombale étant sans doute assez dégradée après environ 125 ans d'existence, le dessinateur a pu facilement confondre les lettres B et R, la ville d'ARLES lui étant sans doute plus familière que le lieu-dit d'ABLE.

Restent seulement trois anomalies importantes :

- CT GIT au lieu de CI GIT. Toutefois, comme nous l'avons remarqué, les fautes orthographiques sont abondantes dans certaines inscriptions lapidaires, jusqu'au XIXe siècle au moins.

- Le O glissé dans les chiffres romains, lettre inexistante dans ce système de numérotation. Mais nous avons vu que cette erreur n'est pas un cas unique sur la stèle de Marie de Nègre d'Ables, et qu'on la retrouve sur le piédestal d'un calvaire de la seconde moitié du XIXe siècle.

- Le REQUIES CATIN PACE qui, là aussi, n'est pas un cas unique et un exemple analogue se trouvait sur une pierre tombale de Namur en Belgique jusqu'en 1849-1850 au moins, moment où cette inscription fut relevée par un érudit local. Et, bien que différents, les deux REQUIESCANT IN PACE incorrects de la chapelle Saint-Fortunat dans le Rhône.

Ces erreurs qui nous paraissent flagrantes aujourd'hui, l'ont sans doute été beaucoup moins dans un siècle où le manque d'instruction était généralisé et dans le contexte d'une famille aristocratique déclinante.

En conclusion, la plupart des « anomalies » de la stèle de Marie de Nègre d'Ables n'en sont pas. Il est inutile d'y chercher un message caché ; si notre esprit se plaît à rêver, cet hypothétique message n'est que le fruit de notre imagination entraînée par le talent d'écriture d'un Gérard de Sède et par un groupe dont les intérêts restent à l'heure actuelle encore occulte.

Saisissons bien la nuance : si la stèle de Marie de Nègre d'Ables n'est pas codée, elle a toutefois été utilisée dans un codage.

À suivre...

Tony BONTEMPI – 30 mars 2023

Merci à Aurore Guebels, Francis Guille, Patrick Mensior, Johan Netchacovitch et Paul Saussez pour leur aide précieuse et leur contribution à cet article.

³⁸ Nous y reviendrons.

³⁹ Voir [Quelques actes relatifs à Marie de Nègre d'Ables](#), sur le site Rennes-le-Château.doc.

⁴⁰ À l'exception toutefois d'Élisabeth.